

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de son projet musiques actuelles, la ville d'Antony met en place un dispositif d'accompagnement ouvert aux groupes amateurs et en voie de professionnalisation.

L'objectif est de permettre à un groupe d'accéder à une **première expérience d'accompagnement** pour affiner son projet musical et se perfectionner en travaillant aux côtés de professionnels. Sur 9 mois, le groupe sélectionné participera à des séances de coaching et à une résidence de création pour travailler son set.

Au cours de cette année de travail dans les studios de l'espace Vasarely, le groupe aura accès à un volume d'heures de répétition gratuites et il participera aux événements des studios. Des espaces de programmation lui seront proposés au cours de l'année.

Pour permettre au groupe de poursuivre ses démarches de promotion, une séance d'enregistrement live de 2 ou 3 titres sera organisée et une vidéo teaser sera réalisée en fin d'accompagnement.

1/ Conditions de participation :

- Ce dispositif est ouvert aux groupes amateurs ayant un projet de développement et originaires d'Ile de France
- Les candidats ne devront pas avoir été lauréats d'un autre dispositif d'accompagnement par le passé
- Le répertoire des groupes doit être composé de compositions originales
- Le groupe sélectionné et ses membres doivent être disponibles sur l'intégralité des dates de l'accompagnement qui seront déterminées ultérieurement
- Le groupe sélectionné s'engage sur la durée de l'accompagnement en signant un contrat d'accompagnement

2/ La sélection sera effectuée par l'équipe de l'Espace Vasarely à partir des supports envoyés (cf. 4) et d'une lettre de motivation précisant les besoins du groupe et ses objectifs en intégrant un tel dispositif. Pour l'année 2020, un groupe sera sélectionné

3/ Il est possible de s'inscrire au dispositif jusqu'au dimanche 1^{er} mars 2020

4/ Les documents à fournir pour s'inscrire :

- **Le bulletin d'inscription ci-contre.**

Tout bulletin mal rempli ou illisible ne sera pas accepté.

- **Un support audio et vidéo (facebook, soundcloud, site internet, ...). Il est obligatoire pour s'inscrire.**
- **Une lettre de motivation spécifiant les besoins du groupe et ses objectifs en intégrant le dispositif**

Le bulletin et le support audio peuvent être transmis :

- soit par e-mail : cedric.lize@ville-antony.fr
- soit en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ville-antony.fr/actualites/step-up>
- soit envoyés ou déposés à l'espace Vasarely, place des Anciens-combattants-d'Afrique-du-Nord, 92160 Antony.

5/ Toute participation au dispositif implique pour chaque membre du groupe l'acceptation du présent règlement, ainsi que l'autorisation donnée à la ville d'Antony d'utiliser son image pour toute action de communication et de promotion de l'événement.

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Contacts :

Espace Vasarely 01 40 96 68 57

Cedric.lize@ville-antony.fr